



2, rue de la Poste – BP 12

71601 PARAY LE MONIAL Cedex

**Directrice :** Mme Béatrice DUPUIT

**Responsable d'Equipe Médico-Sociale**

Thomas MEUNIER

**Tél :** 03 85 81 61 00 **Fax :** 03 85 81 16 93

**Horaires d'ouverture :**

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

La Maison Départementale des Solidarités de Paray le Monial est une des structures dépendant du Conseil Général de Saône-et-Loire. **Elle s'adresse au public ayant besoin d'une aide dans les différents domaines de l'action sociale.** Elle est composée de différents services :

### **Le Service Social Départemental (SSD)**

3 assistantes sociales interviennent sur le canton de Paray le Monial dans différents domaines :

- La prévention et la protection de l'enfance.
- La protection et l'insertion des personnes.
- L'accompagnement aux démarches.
- Les difficultés budgétaires.
- Le logement.
- L'aide administrative à la constitution des dossiers.
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

### **La protection maternelle et infantile (PMI)**

Un médecin, une sage-femme et une puéricultrice interviennent sur le canton de Paray le Monial pour :

- Le suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans.
- Les consultations de nourrissons.
- Les suivis de grossesses à risque.
- L'agrément des assistantes maternelles.

### **Service Aide sociale à l'enfance et aux familles (ASEF)**

Des travailleurs sociaux :

- Au titre de la prévention exercent des mesures d'aide éducative à domicile.
- Au titre de la protection, assurent le suivi des enfants confiés à l'ASEF pris en charge par des établissements ou des familles d'accueil.

### **Service Revenu Solidarité Active (RSA)**

- Instruction administrative des demandes de RSA
- Validation des contrats d'insertion des bénéficiaires.
- Mise en oeuvre du programme départemental d'insertion.

### **Service autonomie 71 (8 place Charles Le Téméraire - 71120 Charolles) - 03 85 88 05 70**

En charge de la délivrance de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

- Accueil et information du public.
- Instruction administrative des dossiers.
- Evaluation à domicile par un travailleur social du degré de dépendance des personnes de plus de 60 ans.

### **Un relais à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).**

**Tél : 03 85 81 61 01**

- Accueil et information du public.
- Aide à la constitution de dossiers.
- Evaluation à domicile par un travailleur social pour toute demande de prestation de compensation du handicap.

Les travailleurs sociaux accomplissent leurs missions en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs sociaux sur le canton de PARAY LE MONIAL.